

PROJET DE LOI

adopté

le 13 décembre 1988

N° 24
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'avenant d'une convention fiscale du 28 juillet 1967 entre la République française et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, fait à Paris le 16 juin 1988.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 356 (1987-1988) et 81 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 28 juillet 1967 entre la République française et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée à Paris le 16 juin 1988 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1988.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 356 (1987-1988), Sénat.